

Bureau
de la Commission Locale de l'Eau
30 avril 2019



Ordre du jour

Révision du SAGE Estuaire de la Loire : construction de la stratégie collective

- Rappel du calendrier
- Premier échange sur les questions stratégiques suite aux commissions

Rappel du calendrier

Révision du SAGE Estuaire de la Loire : un projet concerté

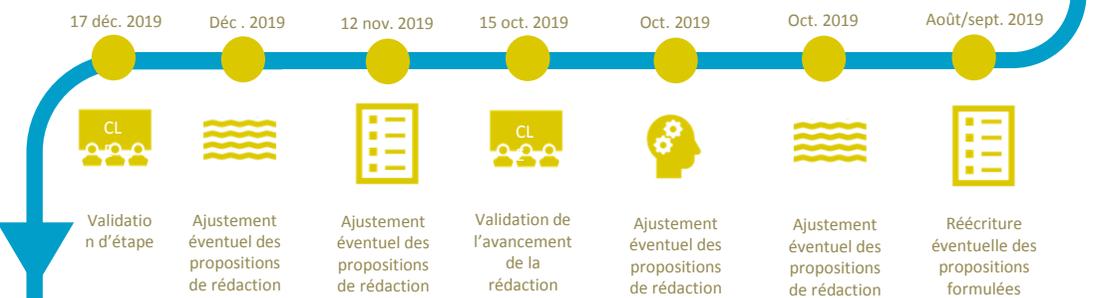
RÉFLEXION STRATÉGIQUE

Concertation et échanges autour du SAGE de 2009, des pistes identifiées dans l'état des lieux et le diagnostic 2018 et des ambitions de la CLE pour le SAGE révisé.



RÉDACTION

Rédaction des différents documents du SAGE : PAGD, règlement, atlas cartographique, évaluation environnementale.



DERNIÈRES VALIDATIONS

Consultations réglementaires et ultimes ajustements.



2021
Validation par arrêté interpréfectoral – Mise en œuvre du nouveau SAGE

Acteurs associés

- CL** Commission locale de l'eau
- Équipe technique du SYLOA
Coordination de la démarche
- Commissions thématiques - Elus et techniciens -
Communes, structures référentes, syndicats de bassin versant, EPCI, acteurs de l'eau, services de l'Etat, Agence de l'eau.
- Comité technique - Techniciens -
Membres du Syloa, syndicats de bassin versant, Agence de l'eau, services de l'Etat, acteurs économiques, associations et personnes qualifiées.
- Comité de relecture - Elus et techniciens -
Agence de l'eau, services de l'Etat, acteurs économiques, élus, associations, et, en fonction des thématiques, personnes qualifiées.
- Consultation des instances
Région, Départements, chambres consulaires, communes et leurs groupements compétents, Conseil maritime de façade, comité de bassin, EPTB, CLE des SAGE voisins.
- Grand public
- Préfatures



Instances réunies depuis la réunion de démarrage :

- ❑ Cellule technique (SYLOA, DDTM, AELB, DREAL, AFB) : 5 février, 13 mars, 10 avril
- ❑ 1^{ère} série des commissions thématiques **estuaire et littoral** fin février / début mars
- ❑ 2^{ème} série des 6 commissions entre le 23 et le 30 avril

❑ **Objet de la 2^{ème} série de commissions :**

❑ Echanges sur :

- Objectifs/dispositions/règles SAGE 2009 à conserver
- Objectifs/dispositions/règles SAGE 2009 à supprimer (réalisé, plus d'actualité...)
- Objectifs/leviers complémentaires proposés (1^{ère} trame élaborée)
- Autres objectifs/leviers proposés par les commissions

❑ Appréciation de l'efficacité et de la faisabilité (technique, économique, sociale) des leviers envisagés

❑ Présentation axée sur les points essentiels, questions particulières

□ Trame élaborée à partir :

- Du SAGE 2009
- Du diagnostic révisé
- Des études préalables à la révision (diagnostic technique et juridique du SAGE, étude de gouvernance, pré-diagnostic et plan actions zones conchylicoles – pêche à pied)
- Du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
- Du travail avec cellule technique (SYLOA, DDTM, DREAL, AELB, AFB)
- Propositions 1^{ère} série commissions (estuaire, littoral)



Objectifs : élaborer un 1^{er} projet de stratégie avant un partage et une concertation plus large avec l'ensemble des acteurs du territoire

Première synthèse des questions stratégiques

- ❑ **Objectifs : identifier les sujets qui doivent faire l'objet d'un débat en CLE pour caler la stratégie :**
 - ❑ choix et formulation des objectifs
 - ❑ principaux leviers (en fonction des discussions au sein des commissions et de la cellule technique)
 - ❑ Notamment les leviers qui ont une portée juridique forte (propositions de règles rajoutées ou supprimées)

□ GOUVERNANCE:

□ Objectifs

- Mettre en place une gouvernance locale à l'échelle de la Loire estuarienne et la coordination terre/mer
- Coordonner les acteurs et les projets / Maintenir la dynamique des acteurs
- ~~Dégager les moyens correspondants~~ / Mettre en place l'organisation nécessaire à la mise en œuvre du SAGE
- Faire prendre conscience des enjeux
- Favoriser les approches innovantes

□ Leviers

- Maintien de la notion de structure référente ? si oui redéfinition du rôle ? Lien avec la compétence GEMAPI ?
- Gouvernance sur l'estuaire : rôle du Syloa (structure coordinatrice)

□ GESTION QUANTITATIVE ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

□ Objectifs

- Maintenir la sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Maîtriser les besoins futurs dans un contexte de changement climatique
- Assurer l'équilibre entre la préservation/restauration du fonctionnement des hydrosystèmes et les besoins des activités humaines

□ GESTION QUANTITATIVE ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

□ Leviers

- Améliorer la connaissance des bassins versants identifiés comme sensibles aux assecs et en tension "besoins-ressources", réaliser une analyse "hydrologie, milieux, usages, climat" (H.M.U.C.), cibler la maîtrise d'ouvrage ?

Leviers juridiques

- Règle : Encadrer les prélèvements dans les cours d'eau (interdiction sauf cours d'eau réalimentés), les nappes d'accompagnement et les milieux connectés : A conserver, éventuellement en précisant « en étiage » ?
- Règle : Encadrer les prélèvements dans les nappes, nappes réservées à l'eau potable : A maintenir. Volet carrière à supprimer/reformuler ?

□ INONDATIONS

□ Objectifs

- Prévenir les risques par une meilleure connaissance des enjeux et de l'aléa
- Intégrer le risque d'inondation dans le l'aménagement et le développement du territoire
- Diminuer les risques en réduisant la vulnérabilité des secteurs impactés

□ INONDATIONS

□ Leviers

Leviers juridiques

- Règle : Encadrer les projets qui impactent les zones naturelles d'expansion des crues, les vitesses d'écoulement ou les temps de concentration : A conserver (opposition à déclaration sur les remblais), liste de BV cibles : Erdre, Brière Brivet, Chézine, Cens, Goulaine ?
- Règle : Limiter les ruissellements et l'érosion des sols : A remplacer par une disposition (protection des éléments du paysage dans les documents d'urbanisme)
- Règle : Encadrer l'imperméabilisation des sols : A maintenir mais à adapter fortement (attentes de retour de la DDTM sur la fréquence des évènements à prendre en compte)

□ QUALITE DES EAUX DOUCES

□ Objectifs

- Atteindre le bon état sur la totalité des masses d'eau, 2 logiques envisageables :
 - ✓ viser en priorité les masses d'eau les plus dégradées ?
 - ✓ viser en priorité les masses d'eau proches du bon état ?
- Réduire de 15% les flux de nitrates à l'exutoire de la Loire à horizon 2027, associer un objectif sur les flux de phosphore ? prévoir un objectif plus ambitieux (-20%)?
- Satisfaire les exigences de qualité pour la production d'eau potable
- Réduire les contaminations par les pesticides et l'impact des micropolluants, (niveaux d'ambition pour la somme des pesticides : 0,5µg/l partout / 0,5µg/l territoires prioritaires / 1 µg/l)

☐ QUALITE DES EAUX DOUCES

☐ Leviers

- Promouvoir et accompagner les bonnes pratiques de fertilisation : volet agricole à développer dans les CT,
 - ✓ BV cible (Erdre, Hâvre-Donneau, Grée-Motte, Goulaine, Divatte, Haie d'Allot, Acheneau-Tenu),
 - ✓ efficacité/faisabilité ?

Leviers juridiques : globalement toutes les règles du SAGE 2009 à supprimer ou à remplacer par des dispositions.

- Adapter les projets à la capacité de traitement des eaux usées : A remplacer par une disposition
- Normes de rejet step : A supprimer (redondant avec réglementation actuelle)

□ QUALITE DES EAUX DOUCES

- Encadrer les rejets des stations d'épuration (milieu à faible acceptabilité) : A remplacer par une disposition
- Fiabiliser la collecte des eaux usées : A adapter (pour une disposition ciblée sur le littoral)
- Conformité des branchements d'eaux usées : A adapter (pour une disposition ciblée sur le littoral)

□ LITTORAL

□ Objectifs

- Améliorer la qualité microbiologique afin de satisfaire les usages liés à l'utilisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier la baignade, la conchyliculture et la pêche à pied :
 - ✓ Conchyliculture :
 - Classement A pour l'ensemble des zones conchylicoles
 - Maintien à minima du classement en B, proposition objectif B+?
Ou selon la zone concernée
 - ✓ Baignade : qualité excellente / bonne?
 - ✓ Pêche à pied : classement « pêche tolérée »
 - ✓ + saliculture

□ LITTORAL

□ Objectifs

- Réduire de 15% (voire 20%) les flux de nitrates à l'exutoire de la Loire à horizon 2027 par rapport à la période 2014-2016, associer un objectif sur les flux de phosphore ? prévoir un objectif plus ambitieux ?
- Maîtriser l'artificialisation du trait de côte. Quels leviers ?

□ LITTORAL

□ Leviers

- Mettre en place un groupe de travail littoral (Syloa, EPCI-FP), chargé de suivre l'évolution des enjeux, de favoriser les partages d'expérience...
- Proposer des zones à enjeu sanitaire

□ LITTORAL

Leviers juridiques :

- proposition de règle visant à encadrer l'accès des animaux aux cours d'eau,
- proposition de règle visant à "Interdire les rejets ANC au milieu superficiel pour les nouveaux projets", Variante : vérification au niveau des documents d'urbanisme de la capacité des sols à l'infiltration
- proposition de règle visant à réglementer le carénage dans le SAGE

□ Estuaire

□ Objectifs

- Définir une ambition pour l'estuaire et une temporalité / Trouver un nouvel équilibre pour la Loire (+ espace de liberté?) / Améliorer le fonctionnement de l'estuaire et de ses annexes hydrauliques / Atteindre le bon potentiel (physico-chimique, biologique, morphologique)
- Concilier les usages avec la préservation et la restauration de la qualité de l'eau et des milieux
 - ✓ "Zéro" artificialisation des espaces de mobilité fonctionnels
 - ✓ Préserver/reconquérir la biodiversité
 - ✓ Réduire les apports polluants depuis le bassin versant (cf. thème qualité)
 - ✓ Maintenir les débits d'eau à la mer
 - ✓ Réduire l'impact du bouchon vaseux
 - ✓ Remonter la ligne d'eau d'étiage à l'amont de Nantes et en amont du SAGE

□ Estuaire

□ Objectifs

- Définir une ambition pour l'estuaire et une temporalité / Trouver un nouvel équilibre pour la Loire (+ espace de liberté?) / Améliorer le fonctionnement de l'estuaire et de ses annexes hydrauliques / Atteindre le bon potentiel (physico-chimique, biologique, morphologique)
- Concilier les usages avec la préservation et la restauration de la qualité de l'eau et des milieux
 - ✓ "Zéro" artificialisation des espaces de mobilité fonctionnels
 - ✓ Préserver/reconquérir la biodiversité
 - ✓ Réduire les apports polluants depuis le bassin versant (cf. thème qualité)
 - ✓ Maintenir les débits d'eau à la mer
 - ✓ Réduire l'impact du bouchon vaseux
 - ✓ Remonter la ligne d'eau d'étiage à l'amont de Nantes et en amont du SAGE

□ Estuaire

□ Leviers

- cf. volet gouvernance) : mise en place d'une gouvernance locale pour coordonner et conduire les actions sur l'estuaire de la Loire
- Définir une stratégie d'intervention sur l'estuaire aval, 2 niveaux d'ambition envisageables :
 - ✓ Accompagnement sur la notion d'espaces de mobilité fonctionnels
 - ✓ Mettre en place un programme de reconquête d'espaces de mobilité sur l'estuaire

□ MILIEUX AQUATIQUES

□ Objectifs

- préserver et restaurer le patrimoine biologique des cours d'eau et des zones humides
 - ✓ Restaurer les habitats et faciliter la continuité piscicole et sédimentaire au sein des cours d'eau
 - ✓ Préserver les corridors riverains des cours d'eau
 - ✓ Assurer une gestion intégrée des marais rétro-littoraux
 - ✓ Restaurer les fonctionnalités des têtes de bassin versant

□ MILIEUX AQUATIQUES

□ Leviers

- Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion durable des marais (usages agricoles, de loisirs, espèces envahissantes...) :
 - ✓ uniquement sur la gestion hydraulique (échanges hydrauliques, gestion/adaptation des ouvrages...),
 - ✓ + global/intégré (développement global, gestion des usages et gestion hydraulique), y compris bassin versant. Coordination des outils eau et biodiversité
- Développer les actions de restauration des têtes de bassin versant dites prioritaires au regard des résultats des analyses en cours

❑ MILIEUX AQUATIQUES

Leviers juridiques :

- Règle : Protection des zones humides : à supprimer ou à cibler sur des zones + restreintes (y compris têtes de bassin prioritaires)? Préciser opposition à déclaration
- Règle : Niveaux de compensation suite à la destruction de zones humides : à transformer en disposition. Choix :
 - ✓ Maintenir la référence systématique de 200%
 - ✓ Garder la référence au SDAGE + axée sur les fonctionnalités

❑ MILIEUX AQUATIQUES

Leviers juridiques :

- Règles relatives à la création et à la gestion de nouveaux plans d'eau (conditions de réalisation), à transformer : opposition à déclaration (sur bassins à forte densité)? Descendre sous le seuil de déclaration (impact cumulé)?
- Règles concernant les ouvrages connus et stratégiques pour les migrations piscicoles : à transformer en disposition / liste d'ouvrages prioritaires pour assurer la continuité écologique ?
- proposition de règle visant à protéger les cours d'eau sur les têtes de bassin prioritaires (opposition à déclaration sur les travaux affectant le lit mineur)

NB : disposition générale sur les têtes de bassin renvoyant aux dispositions/règles sur les cours d'eau, bocage, zones humides...

□ Après la 2^{ème} série de commissions :

- Echanges avec le **comité technique** sur la trame de stratégie et question stratégiques
- Présentation de la trame de stratégie et remontée des propositions des commissions auprès du **bureau et de la CLE**
- Formalisation du **document de stratégie**



Contacts

Jacques MARREC

02 51 17 29 61

06 82 56 43 68

jacques.marrec@sce.fr

Yann LE BIHEN

02 51 17 81 64

07 86 27 29 06

yann.le-bihen@sce.fr

Solène COURILLEAU

02 51 17 28 79

solene.courilleau@sce.fr